

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-110

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

**AUTORISATION D'ADHERER A L'AGENCE DE COOPERATION
DES METIERS DU LIVRE EN NORMANDIE
ASSOCIATION « NORMANDIE LIVRE & LECTURE »**

L'association Normandie Livre & Lecture a pour objectif de promouvoir le livre et la lecture, d'être une plateforme d'échanges entre les professionnels du livre, de favoriser le travail en réseau des acteurs professionnels du livre, d'être un centre de ressources et un observatoire des métiers du livre, de la lecture et des écritures, de réfléchir et mettre en œuvre aux côtés de la Région et de la DRAC la politique de développement du livre, de la lecture et des écritures sur l'ensemble du territoire normand.

Normandie Livre & Lecture est une agence financée par l'État (Drac de Normandie), la Région Normandie, la Ville de Caen et le Centre national du livre. Son siège est situé à Caen - 14054 cedex 4, Unicité, 14 rue Alfred Kastler.

Vu les articles L. 2121-29, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 310-1 et L. 320-1 et suivants du Code du Patrimoine ;

Vu l'avis de la Commission Animations, Affaires culturelles et Communication du 20 Juin 2025 ;

Considérant que l'adhésion à Normandie Livre & Lecture, offre une démarche de coopération, d'information, d'expertise et de conseil dans le domaine du livre aux collectivités territoriales ;

Considérant que le travail mené en partenariat avec Normandie Livre & Lecture bénéficie à l'équipe de la bibliothèque et à ses usagers ;

Considérant l'intérêt de la Ville de rejoindre ce réseau régional ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Ne prend pas part au vote M. Bottin

- **Autorise** l'adhésion de la Bibliothèque municipale de Trouville-sur-Mer à Normandie Livre & Lecture et le versement de la cotisation annuelle (à titre indicatif, cinquante-cinq euros - valeur 2025).

- **Autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE